« Concertation » sur la filialisation : pourquoi nous refusons de cautionner !

Lettre ouverte au Directeur Général de l'ONF

Le 21 janvier 2021,

Monsieur le Directeur Général,

En juillet 2019, la mission interministérielle chargée d'évaluer le COP 2016-2020 de l'ONF rendait son rapport. Parmi les 8 recommandations qu'il comportait, figurait celle de filialiser les activités concurrentielles de l'Office. Recommandation qui a été reprise dans un communiqué de presse du gouvernement.

Depuis lors, **aucune directive, aucun document officiel n'a été émis par les ministères de tutelle validant officiellement cette décision**. Un simple communiqué de presse, même signé par 3 ministres, ne peut avoir cette valeur et ne serait pas opposable en cas de recours juridique.

Les travaux de mise en place de la filialisation des activités concurrentielles ont cependant été lancés promptement en interne, alors qu'**aucune étude approfondie n'a examiné au préalable la pertinence de la recommandation et la viabilité d'une filialisation :** ni d'un point de vue économique, ni d'un point de vue humain, et sans apporter les réponses aux demandes initiales de la FNCOFOR.

Alors que le COP 2016-2020 s'est achevé il y a maintenant 21 jours, le contrat Etat-ONF, feuille de route pour les 5 années à venir, n'est toujours pas finalisé et ses moyens, aussi bien financiers qu'humains, sont à ce jour totalement inconnus. **C'est pourtant ce document indispensable qui devrait, en premier lieu, valider la construction d'une éventuelle nouvelle filiale**.

Néanmoins, les travaux autour de la filialisation se poursuivent, en dehors de tout cadre ou perspective stratégique.

La préfiguration est à l'œuvre depuis octobre 2020 et les seuls documents portés à la connaissance des personnels et de leurs représentants sont, à ce jour, une diapositive PowerPoint présentant l'équipe de préfiguration et une FAQ sur Intraforêt relativement légère et dont l'ergonomie est très discutable.

C'est dans ce contexte que vous démarrez un cycle de réunions virtuelles de « concertation » sur la mise en place d'une nouvelle filiale. Pour nos organisations syndicales, il est aberrant d'engager des discussions sans avoir clarifié au préalable, les fondements d'un projet d'une telle envergure, suscitant autant d'impacts, par les étapes suivantes :

- Etude approfondie et objective d'une filialisation **en comparaison du maintien des activités concurrentielles au sein de l'EPIC**, dans ses aspects économiques et ses aspects sociaux ;
- Aux lumières de cette étude, **validation (ou invalidation) officielle et formelle de la part des tutelles** ;
- Dans le cas d'une validation par les tutelles, cette décision devra aussi faire l'objet d'une **validation par le Conseil d'administration, après avis des instances représentatives de l'Etablissement**.
- Enfin, et seulement dans le cas où ces précédentes étapes auraient été franchies, le **contrat Etat-ONF** et le **plan stratégique** pourraient inclure les lignes directrices d'un projet, dont les bases serviraient de point de départ à une « concertation ».

Au regard de ces préalables qui n'ont pas été respectés, mais aussi des travaux engagés unilatéralement par la Direction Générale et l'équipe de préfiguration, il apparait que le calendrier choisi n'est pas raisonnable.

Aucun élément objectif n'impose la mise en place de ce projet dans une telle précipitation. C'est pourquoi nos organisations syndicales refusent de siéger ce jour.